



FORMATION CONTINUE

VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE

ALTERNANCE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

DIPLOME DELIVRE

Master - (Niveau 7)

Code RNCP : 38195

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Moussa THIOYE, Professeur des universités,
Université Toulouse Capitole

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Professeurs des universités (liste indicative) :

Mathieu POUMAREDE, Moussa THIOYE,
Julien LAURENT, Jean-François GIACUZZO

Maîtres de conférences (liste indicative) :

Matthias AMILHAT, Sophie DE FONTAINE,
Loïc PEYEN, Anne-Laure THOMAT-
RAYNAUD, Walid BENHAMIDA

Intervenants professionnels (liste indicative) :

Kwasigan Arnaud AGBA, Sophie CABANIE,
Jérôme FRANCES, Xavier PELICOT, Sabine
VENIEL LE NAVENNECMETHODES ET MOYENS
PEDAGOGIQUES

Les séances de formation se déroulent dans une salle de cours dédiée équipée d'un vidéoprojecteur avec connexion internet. Une salle informatique est réservée en priorité à la formation. Certains cours se déroulent dans une salle de pédagogie active. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation, bibliothèques de l'université, Learning Center.



OBJECTIFS

Le Master mention Droit de l'immobilier - parcours Géomètre-Expert est construit en partenariat avec la profession des géomètres-experts dont le métier nécessite de plus en plus des connaissances juridiques fines, spécialisées. Avec un métier en tension et des problèmes de recrutement dans les cabinets, les géomètres-experts sont confrontés à une législation de plus en plus complexe et doivent absolument s'adjoindre les compétences de juristes. Le master « Droit immobilier parcours géomètre-expert » s'inscrit dans ce projet de diversification du recrutement de nouveaux talents que la profession porte actuellement auprès de son ministère de tutelle et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.



PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION

Formation à effectif limité (30 apprenants)

Conditions préalables à la candidature

Droit à poursuite d'études : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1ère année de Master mention Droit de l'Immobilier.**Pour tous les autres cas** : l'admission en Master 2 pour les étudiants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen d'un dossier.

Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif. Un dossier de candidature est nécessaire. Les candidats doivent avoir de bonnes connaissances dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion et faire montre pour ces deux domaines des prérequis juridiques correspondant à la 1^{ère} année de formation. Entretien à la demande de la commission de sélection.



1 ORGANISATION

L'action de formation représente un volume horaire global de 470 heures (examens, soutenance et accompagnement compris).

La formation débute au mois de septembre de l'année N pour s'achever à la fin du mois de septembre de l'année N + 1 par la soutenance du rapport d'activité selon le calendrier défini.

**COMPETENCES VISEES**

- Être en capacité de concevoir, rédiger et mettre en œuvre des documents d'aide à la décision pour les opérateurs publics ou privés intervenant dans le secteur de l'immobilier
- Savoir interpréter et appliquer les dispositions internationales, européennes, nationales et locales applicables au domaine de l'immobilier
- Maîtriser les méthodes de réflexion, d'évaluation et d'aide en matière de décision dans les secteurs public et privé
- Rédiger des actes et procédures juridiques
- Comprendre et maîtriser toutes les composantes du rôle d'un maître d'ouvrage
- Être en capacité d'étudier et d'évaluer un marché immobilier local
- Optimiser la dimension financière et fiscale d'une opération immobilière
- Maîtriser les connaissances utiles pour conseiller et résoudre les situations de litiges
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation

**PROGRAMME**

UE Module Droit privé de l'immobilier : 92h	
Contrat des constructeurs – 21h	
Droit de la copropriété – 25h	
Responsabilités et assurances des constructeurs – 21h	
Baux civils et commerciaux – 25h	
UE Module Droit public de l'immobilier : 106h	
Droit des marchés publics de travaux – 18h	
Droit de l'urbanisme – 24h	
Fiscalité immobilière – 25h	
Droit de l'environnement – 21h	
Contentieux de l'immobilier – 18h	
UE Module pluridisciplinaire : 87h	
Financement de la construction – 18h	
Droit du logement social – 18h	
Expertise foncière et immobilière – 18h	
Gestion comptable – 18h	
Gestion du contrat de construction international – 15h	
Compétences de spécialité : 166h	
Module découverte du métier : 28h	
Connaissance de la profession et de ses obligations – 10,5h	
Outils métier – 17,5h	
Module expertise juridique : 91h	
Le système cadastral – 38,5h	
Urbanisme opérationnel – 21h	
Fiscalité d'urbanisme – 7h	
Copropriété – 10,5h	
Les associations syndicales libres – 7h	
Division en volumes – 7h	
Module de synthèse : 47h	
Cas pratique de synthèse – 12h	
Projet professionnel appliqué – 35h	

Volume horaire global de 470h, dont 451h d'enseignement, 19h examens avec soutenance et accompagnement



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Juriste spécialisé en cabinets d'avocat, études notariales, bureaux d'architectes, collectivités locales, entreprises de construction, organismes HLM
- Administrateur de biens
- Cabinets de géomètres-experts



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Le praticien peut intervenir en complément d'un cours, pour des travaux dirigés ou des séminaires qui permettent l'approfondissement d'un thème particulier dans une perspective pratique, ou être titulaire du cours. Des supports de cours peuvent être déposés sur la plateforme Moodle de l'université. La mise en place d'un tutorat est destinée à accompagner l'apprenant pour des conseils méthodologiques.

Un tuteur universitaire est nommé avec comme objectif : faire le lien entre l'apprenant et son entreprise, définir ensemble la thématique qui fera l'objet de la soutenance finale devant jury. Le tuteur en entreprise pourra prendre part à ce jury d'examen.

Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation, bibliothèques de l'université, Learning Center.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont données en début de session et mentionnent les modalités d'évaluation permettant l'obtention du Diplôme national : Master mention droit de l'Immobilier parcours-type Géomètre-Expert.

La formation est ponctuée par des contrôles continus mais également des examens terminaux suivis d'une soutenance de rapport.



CONTACTS

Suivi de l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et formation continue :

SERVICE DE FORMATION CONTINUE, VALIDATION DES ACQUIS ET APPRENTISSAGE (FCV2A UT CAPITOLE)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brienne – Toulouse

Pôle alternance – 05 61 12 87 14 - bureau MQ 114 alternance.fcv2a@ut-capitole.fr

Suivi des plannings et organisation des examens :

POLE MASTERS DROIT

Site de l'Arsenal - 2 rue du doyen Gabriel Marty - Toulouse

Bureau AR 137 Bis - pmd05@ut-capitole.fr

€ TARIFS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Le Master mention Droit de l'Immobilier parcours Géomètre Expert, en apprentissage, est rattaché à MidiSup qui réunit écoles d'ingénieurs et UT Capitole.

Contrat d'apprentissage : 9 000€ - secteur privé/secteur public-

Contrat de professionnalisation - nous contacter

Prise en charge possible par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé

